

Trichlorométhane

L-F-T-N

Danger



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

| | |
|----------------------------------|---|
| Ref. n° | : 105 087 |
| Nom commercial | : Trichlorométhane |
| Identification de la société | : JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr |
| N° de téléphone en cas d'urgence | : +33 1 45 42 59 59 |
| Usage | : Usage laboratoire |

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)
Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention (CLP : Carc. 2)
Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 2 - Attention (CLP : Repr. 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger (CLP : STOT RE 1)

Eléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H331 : Toxique par inhalation.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - Intervention : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 6

Date : 10 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 15 / 12 / 2010

Trichlorométhane

L-F-T-N

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

| Nom de la substance | Valeur(s) | CAS | CE | Index CE | REACH | Classification |
|---------------------|------------|---------|-----------|--------------|-------|---|
| Trichlorométhane | : <= 100 % | 67-66-3 | 200-663-8 | 602-006-00-4 | ---- | Non classé. (DSD/DPD) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye irrit. 2 (H319) Acute Tox. 3 (H331) Carc. 2 (H351) STOT RE 1 (H372) Repr. 2 (H361d) |

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **Ne pas faire vomir.**
En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats

: Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre.

Risques particuliers

: Légèrement combustible.

: En cas de feu, présence de fumées très dangereuses. La décomposition thermique génère : Phosgène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Chlore. Tetrachloroéthylène

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures spéciales

: Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039)
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et/ou la fiche de données de sécurité.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 6

Date : 10 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 15 / 12 / 2010

Trichlorométhane

L-F-T-N

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Ne pas conserver dans de l'aluminium, du métal galvanisé ou autres conteneurs sensibles à la corrosion.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Contrôle de l'exposition**
- France** : VLE : 50 ppm (250 mg/m³)
VME : 2 ppm (10 mg/m³)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Trichlorométhane, chloroforme.
- Etat physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Ethéré(e).
- pH** : Aucune donnée disponible.
- Poids moléculaire** : 119,4 g/Mol
- Point de fusion [°C]** : -63,5
- T°d'ébullition initiale [°C]** : (1013 hPa) : 61,3
- Densité** : (20 °C) : 1,480
- Densité de vapeur relative (air=1)** : 4,12
- Solubilité dans** : Eau. (20 °C) : 8 g/l
Solvants organiques. (20 °C) : miscible
- Point d'éclair [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Vitesse d'évaporation (éther=1)** : 2,5



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 6

Date : 10 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 15 / 12 / 2010

Trichlorométhane

L-F-T-N

SECTION 10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Conditions à éviter | : Sensible à la chaleur. Sensible à la lumière |
| Matières à éviter | : Bases fortes. Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Oxygène. Cétones. Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Métaux alcalinoterreux : Magnésium (Mg), Calcium (Ca). Aluminium (Al). Métaux finement divisés. Oxydes d'azote. |
| Réactions dangereuses | : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux. |
| Produits de décomposition dangereux | : Chlore. Tetrachloroethylene Chlorure d'hydrogène. Phosgène. Monoxyde de carbone. |

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

| | |
|---|---|
| - Inhalation | : Irritation du tractus respiratoire. Toxique par inhalation. Narcose. Ivresse. Inconscience. |
| - Cutanée | : Irritation de la peau. Ce produit ou ses émissions peuvent dégraisser la peau, provoquer une dermatite de contact, ou aggraver des affections cutanées préexistantes. |
| - Oculaire | : Irritant pour les yeux. Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée. |
| - Ingestion | : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. Après ingestion ou inhalation peuvent survenir des lésions du foie et des reins. |
| - Autre | : Peut causer une défaillance respiratoire. Inconscience. Collapsus. Coma. Anesthésiant pour une concentration de 1 à 2 % D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. |
| Admin. orale (rat) DL50 | : 1500 mg/kg - Inhal rat CL50 : 6 000 - 10 000 mg/m ³ /6h |
| Irritation de la peau (lapin) | : Irritant pour la peau. |
| Irritation des yeux (lapin) | : Irritant pour les yeux. |
| Irritation des membranes muqueuses (lapin) | : Aucune donnée disponible. |

Toxicité chronique

| | |
|--|--|
| | : La consommation anormale de produits contenant du trichlorométhane a entraîné une atteinte du système ner veux central (état psychotique) et périphérique (polynévrite) ainsi qu'une atteinte hépatique. L'exposition professionnelle peut se traduire par l'apparition de signes neurologiques (céphalées, vertiges, somnolence), irritatifs (peau et muqueuses) et parfois d'anomalies hépato-rénales. Le contact prolongé avec le liquide peut occasionner des dermatoses. |
|--|--|

Effets cancérogènes

| | |
|--|---|
| | : Suspecté cancérogène. Les essais sur la souris et le rat ont montré que le trichlorométhane provoquait des tumeurs sur de nombreux organes. Cancérogène catégorie : 2 B : Cancérogène possible pour l'homme IARC (International Agency for Research on Cancer). Overall Evaluation of Carcinogenicity to Humans: Groupe 2B: Possibly Carcinogenic to Humans. |
|--|---|

Effets mutagènes

| | |
|---------------------------------------|---|
| Toxicité vis-à-vis de la reproduction | : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes sur l'enfant. Ce produit ou ses émissions peuvent affecter la grossesse et/ou le développement du foetus. Il est conseillé aux femmes enceintes de proscrire tout contact avec ce produit. |
|---------------------------------------|---|

Autres informations toxicologiques

| | |
|--|--|
| | : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 82. |
|--|--|



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 6

Date : 10 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 15 / 12 / 2010

Trichlorométhane

L-F-T-N

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques

: Eviter le rejet dans l'environnement.
Poissons : P. Promelas CL50 : 71 mg/l/96h
Daphnies : Daphnia magna CE 50 : 79 mg/l/48h.
Algues : Sc. quadricauda CI 50 : 1100 mg/l/8d
Bactéries : Ps Putida CE 5 : 125 mg/l/16h.
Protozoaires : E. Scutatum CE5 > 6560 mg/L/72h

Persistante et dégradabilité

: Très peu biodégradable.

Potentiel de bio-accumulation

: Nocif pour les organismes aquatiques. log P(o/w) = 1- 3 : Pas de bioaccumulation remarquable à prévoir.

Informations sur l'élimination

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Procédures d'élimination des déchets

: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name

: 1888 CHLOROFORME, 6.1, III, ADR

- No ONU

: 1888

- I.D. n° :

: 60

Transport terrestre

- ADR/RID

: Group : III
Class : 6.1

Transport par mer

- GGVE/GGVSee classe

: UN 1888 Chloroform

- Code IMO-IMDG

: 6.1

- Classe

: III

- Groupe d'emballage

: III

Transport aérien

- ICAO/IATA

: UN 1888 Chloroform

- IATA - Classe ou division

: 6.1

Groupe d'emballage IATA

: III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres

: Aucun(e).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Révision nr : 6

Date : 10 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 15 / 12 / 2010

Trichlorométhane

L-F-T-N

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document